



LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE

EST SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

UN(E) JEUNE AGE(S) DE 18 A 25 ANS POUR EFFECTUER UN ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE

Lieu de réalisation des missions : direction départementale à Chasseneuil du Poitou et tout autre site du service départemental.

Profil :

- Etre âgé de 18 à 25 ans.
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.
- **La qualité de sapeur-pompier volontaire n'est pas obligatoirement requise.**

Durée du contrat : 7 mois.

Temps de travail hebdomadaire : 28 heures (sollicitations ponctuelles les week-ends avec récupération des heures de travail).

Indemnités :

- Une indemnité de 473,04 euros nets par mois sera directement versée à l'intéressé(e) par l'État (indemnité non soumise à l'impôt sur le revenu et non cumulable avec certaines allocations ou indemnités), Indemnité cumulable avec les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires.
- Une majoration d'indemnité de 107,68 euros par mois pourra être accordée si l'intéressé(e) appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur échelon 5 ou 6.
- Le SDIS de la Vienne versera à l'intéressé(e) une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation et de transports.

Missions principales :

Sensibilisation de la population aux risques de sécurité civile et à la promotion de l'engagement de sapeur-pompier.

A ce titre, le volontaire civique participera, en appui des sapeurs-pompiers, aux activités suivantes :

- Organisation de manifestations en présence du public (réunions de quartier, exercices, portes ouvertes ...);
- Intervention auprès de jeune (centres sociaux culturels, établissements scolaires ...);
- Réalisation de supports pédagogiques de sensibilisation des publics et assurer leur suivi ainsi qu'à des activités logistiques diverses liées à la promotion de l'engagement de sapeur-pompier et aux actions de citoyenneté.

Formations : Pendant son engagement, l'engagé du service civique bénéficiera notamment d'une formation citoyenne et de la formation à la prévention et secours de niveau 1 (PSC1) ainsi que de 2 jours de formation aux questions de citoyenneté.

Il sera suivi par un tuteur et accompagné dans ses missions par les commandants de compagnie.

Qualités personnelles appréciées :

- Respect des valeurs.
- Aptitude au travail en équipe.
- Sens des relations humaines.
- Adaptabilité.
- Disponibilité.
- Qualité d'écoute et d'analyse.
- Intérêt pour les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Modalités de candidature :

Cette mission est ouverte sans condition de diplôme ni d'expérience.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de candidature;
- Un curriculum vitae

Les candidatures devront être adressées à :

Madame la Présidente du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne
Groupement des ressources humaines - formation
11 avenue Galilée
CS 60120
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Le directeur du service départemental
d'incendie et de secours de la Vienne

Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE